Vol. 13, nº 31, 13 septembre 2013

Survol des négociations à l'OMC sur l'agriculture

Genève en bref

Charles Akande, rédacteur

Une clause de paix pour la sécurité alimentaire

Après que les dirigeants du G-20 eurent lancé, à Saint-Pétersbourg, un appel à tous les membres de l'OMC afin qu'ils fassent preuve des flexibilités nécessaires pour combler les écarts existants et produire des résultats favorables et équilibrés lors de la CM9, le nouveau directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevedo, a commencé à consulter, les 12 et 13 septembre, les principaux ambassadeurs sur les enjeux de l'ensemble de Bali qui couvraient la facilitation des échanges et certains éléments de développement et d'agriculture, en particulier la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et d'aide alimentaire intérieure, l'administration des CT et la concurrence à l'exportation.

Les réunions ont eu lieu après que plusieurs propositions destinées à sortir la sécurité alimentaire de l'impasse furent arrivées au point mort. La Norvège a proposé cet été de rajuster le calcul du niveau de soutien des pays en développement en prenant en compte le prix réel des agriculteurs. Ce mécanisme de « rajustement » a par la suite été rejeté par l'Inde qui a, quant à elle, avancé sa propre idée, en l'occurrence un mécanisme fondé sur l'inflation qui procurerait à tout pays en développement ayant un taux d'inflation supérieur à 5 % de la flexibilité pour le plafonnement des dépenses. Cette dernière proposition a été rejetée par plusieurs pays développés, parmi lesquels les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie et le Canada. Même le Brésil, qui est également un pays émergent, a formulé des préoccupations.

L'idée qui sous-tendait la réunion des 12 et 13 septembre, à laquelle participait le président des négociations sur l'agriculture, M. John Adank, était d'établir une « clause de paix » qui accorderait aux membres en développement éprouvant des problèmes en matière de sécurité alimentaire une exception liée à leur programme.

La clause de paix, également appelée article 13 de l'Accord sur l'agriculture, qui est arrivé à terme en 2004, permet que les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation ne soient pas contestées par d'autres membres de l'OMC. En d'autres termes, ceci donnerait une certaine latitude à des pays, comme l'Inde, qui n'ont pas notifié l'OMC de leur soutien interne depuis 2004 et que l'on soupçonne d'avoir passé outre à leurs engagements en matière de subventions ayant des effets de distorsion du commerce.

On tient de bonne source que M. Azevedo a proposé que les délégations fassent porter leurs débats principalement sur cette notion (la clause de paix), et aucun des membres présents dans la pièce ne s'y est opposé (ce qui a en fait sonné le glas des autres approches fondées sur une formule, notamment le mécanisme de rajustement proposé par la Norvège et le mécanisme fondé sur l'inflation proposé par l'Inde). La plupart des membres pensaient que l'idée était intéressante et qu'elle méritait qu'on l'examine plus à fond, comme l'a déclaré le représentant au Commerce des États-Unis, M. Michael Froman.

Les questions qu'il faut encore aborder concernaient les conditions dans lesquelles une clause de paix peut être invoquée ainsi que les questions suivantes :

- 1. Devrait-il s'agir d'une clause juridiquement contraignante ou d'un simple énoncé de principes?
- 2. Combien de temps durera-t-elle?
- 3. Comment garantir la transparence de la part des pays qui invoquent la clause (c.-à-d. qu'ils déclarent leurs dépenses exactement et en temps voulu)?
- 4. Comment faire en sorte qu'il n'y ait pas de « fuite » de tout stock constitué à des fins de sécurité alimentaire sur les marchés internationaux?

Les fonctionnaires ont déclaré que la période couverte par la clause de paix ne devrait être ni trop longue ni trop courte. Quant à la rendre juridiquement contraignante, les avis des membres sont toujours partagés.

M. Azevedo projette de poursuivre la consultation avec les principaux ambassadeurs au moyen de réunions en salle E au cours des deux prochaines semaines. D'aucuns pensent que le plan principal consiste à faire en sorte que les membres aient préparé un accord sur la sécurité alimentaire et la facilitation des échanges pour Bali, en laissant de côté certains aspects précis de l'accord qui doivent être abordés dans le cadre de la carte routière d'après-Bali.

Genève en bref

Vol. 13, nº 31, 13 septembre 2013

Prochains événements

- Réunion des négociateurs principaux du PTP, 18-21 septembre, Washington
- Groupe de négociation sur l'accès aux marchés du PTP, 20-23 septembre 2013, Washington
- Forum public de l'OMC, 1^{er} au 3 octobre 2013
- Sommet des dirigeants de l'APEC, 1er au 8 octobre 2013
- Conseil général, 8-9 oct., 5-6 nov. 2013
- 9e Conférence ministérielle (CM9) de l'OMC, 3-6 décembre 2013, Bali

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca/.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254









